

ANNEE I 1968

portant nomination d'Un Administrateur
Suppléant au Conseil d'Administration de la
Banque Centrale des Etats de l'Afrique de
l'Ouest.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 17 Décembre 1967 ;
- VU le Décret n° 22/TR du 30 janvier 1968, portant formation du Gouvernement Provisoire ;
- VU l'Accord de Coopération entre la République Française et les Républiques membres de l'Union monétaire Ouest-Africaine en date du 12 mai 1962, ratifié par la loi n° 62-22 du 6 Juillet 1962 ;
- VU le Décret n° 5/PR/MFAEP/ du 9 janvier 1968 portant nomination d'un Administrateur au Conseil d'Administration de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest ;

Le Conseil des Ministres entendu ,

SECRET :

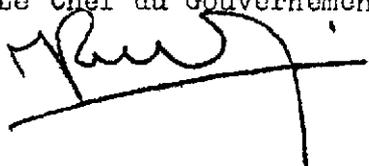
ARTICLE 1er. - En l'absence de Monsieur Pascal CHABI KAO, Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan, Administrateur titulaire, en mission à l'étranger, est désigné en qualité d'Administrateur suppléant de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, à titre temporaire Monsieur Gilles Florent YEHOUESSI, Chargé des Relations bancaires au Cabinet du Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan.

ARTICLE 2. - Cette désignation est valable pour la séance du Comité Monétaire National devant se tenir le vendredi 23 Février 1968.

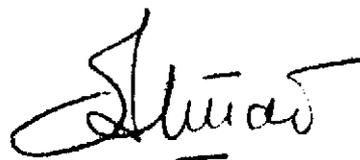
ARTICLE 3. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du DAHOMEY.

Fait à COTONOU, le 22 Février 1968

par le Président de la République,
Le Chef du Gouvernement Provisoire,



Chef de Bataillon
Maurice KOUANDETE



Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY

AMPLIATIONS : PR 4 - MFAEP 4 - SGG 4 -
Ministères 9 - CS 6 - IAA 1 - Gde Chanc 1 -
DGAJL 2 - BCEAO 2 - DC-DB 4 - Trésor 2 -
Intéressé 1 - JORD 1.-